

Biographies p. 75

- **Philippe Pétain (1856-1951)**

En 1940, il signe l'armistice avec l'Allemagne et devient le chef de l'État français. Il dirige le régime de Vichy et met en œuvre la politique de collaboration.

- **Charles de Gaulle (1890-1970)**

Officier, il refuse l'armistice et devient le chef de la France libre après l'appel du 18 juin 1940. Il devient chef du gouvernement provisoire de la République française en 1944.

- **Jean Moulin (1899-1943)**

Préfet de Chartres, il rejoint la France libre et il est chargé d'unifier les mouvements de résistance intérieure. Il fonde le CNR. Il est arrêté en juin 1943 et meurt après avoir été torturé par les nazis.

Doc 1 p. 76

Les pouvoirs du maréchal Pétain

Acte constitutionnel n° 2 :

1. Le chef de l'État français a la plénitude du pouvoir gouvernemental, il nomme et révoque les ministres et secrétaires d'État, qui ne sont responsables que devant lui.
2. Il exerce le pouvoir législatif¹, en Conseil des ministres.
3. Il promulgue les lois et assure leur exécution.
4. Il nomme à tous les emplois civils et militaires pour lesquels la loi n'a pas prévu d'autre mode de désignation.
5. Il dispose de la force armée.
6. Il a le droit de grâce et d'amnistie².

Acte constitutionnel n° 3 :

Le Sénat et la Chambre des députés sont ajournés³ jusqu'à nouvel ordre.

■ Extraits des Actes constitutionnels, juillet 1940.



Chapitre 4 – Régime de Vichy, Collaboration et Résistance en France (1940-1944)

1. Pouvoir de créer des lois.
2. Effacement des condamnations judiciaires.
3. Suspendus.

Doc 4 p. 77

L'idéologie de la Révolution nationale

Le régime nouveau sera une hiérarchie sociale. Il ne reposera plus sur l'idée fautive de l'égalité naturelle des hommes, mais sur l'idée nécessaire de l'égalité des chances données à tous les Français de prouver leur aptitude à servir. [...]

L'autorité est nécessaire pour sauvegarder la liberté de l'État, garantie des libertés individuelles en face des coalitions¹ d'intérêts particuliers. Nous ne perdrons, en réalité, certaines apparences trompeuses de la liberté que pour mieux en sauver la substance [...].

Tous les Français, ouvriers, cultivateurs, fonctionnaires, techniciens, patrons ont d'abord le devoir de travailler [...]. Les organisations professionnelles traiteront de tout ce qui concerne le métier, mais se limiteront au seul domaine professionnel. Elles assureront, sous l'autorité de l'État, la rédaction et l'exécution des conventions de travail. [...] Elles éviteront les conflits par l'interdiction absolue des « lock-out »² et des grèves.

■ Philippe Pétain, message radiodiffusé, octobre 1940.

Chapitre 4 – Régime de Vichy, Collaboration et Résistance en France (1940-1944)

1. Regroupements.
2. Licenciement par un patron de tous ses salariés.

Doc 5 p. 78

Le contrôle de la radio

Article 1^{er}. Est interdite la réception, sur la voie publique ou dans les lieux ouverts au public, des émissions radiophoniques des postes britanniques, et en général, de tous postes se livrant à une propagande antinationale.

Article 2. Toute infraction aux présentes dispositions sera punie d'une amende de 16 à 100 francs et d'un emprisonnement de six jours à six mois, ou d'une des deux peines seulement.

Il pourra, en outre, être procédé à la saisie administrative¹ des postes de réception.

- Loi sur l'interdiction de réception de certaines émissions radiophoniques, 28 octobre 1940.

1. Confiscation par l'État.

Doc 7 p. 79

Le premier statut des Juifs

Article 1^{er}. Est regardé comme Juif, pour l'application de la présente loi, toute personne issue de trois grands-parents de race juive ou de deux grands-parents de la même race, si son conjoint lui-même est juif.

Article 2. L'accès et l'exercice des fonctions publiques et mandats énumérés ci-après sont interdits aux Juifs :

1. Chef de l'État, membre du gouvernement, Cour de cassation, Cour des comptes, cours d'appel, tribunaux de première instance et toutes assemblées issues de l'élection [...]

4. Membres des corps enseignants.

5. Officiers des armées. [...]

Article 5. Les Juifs ne pourront, sans condition ni réserve, exercer l'une quelconque des professions suivantes : directeurs,

Chapitre 4 – Régime de Vichy, Collaboration et Résistance en France (1940-1944)

gérants, rédacteurs de journaux, revues, agences ou périodiques [...],
gérants de toutes entreprises se rapportant à la radiodiffusion. [...]

Article 7. Les fonctionnaires juifs visés aux articles 2 et 3
cesseront d'exercer leurs fonctions dans les deux mois qui suivront la
promulgation de la présente loi.

■ Philippe Pétain, Vichy, 3 octobre 1940.

Doc 1 p. 80

Pétain engage la France dans la Collaboration

Français,

J'ai rencontré jeudi dernier le chancelier du Reich. [...] C'est librement que je me suis rendu à l'invitation du Führer [...]. Une collaboration a été envisagée entre nos deux pays. J'en ai accepté le principe. [...].

C'est dans l'honneur et pour maintenir l'unité française [...] que j'entre aujourd'hui dans la voie de la collaboration. Ainsi, dans un avenir prochain, pourrait être allégé le poids des souffrances de notre pays, amélioré le sort de nos prisonniers, atténuée la charge des frais d'occupation. Ainsi pourraient être assouplie la ligne de démarcation et facilités l'administration et le ravitaillement du territoire.

- Discours radiodiffusé du maréchal Pétain, 30 octobre 1940.

Doc 4 p. 81

Le gouvernement de Vichy et le génocide des Juifs

Pierre Laval est nommé chef du gouvernement de Vichy en avril 1942.

Objet : Déportation de France des Juifs

À Paris, le 2 juillet 1942

Les pourparlers avec le gouvernement français ont abouti, jusqu'à présent, au résultat suivant :

L'ensemble des Juifs apatrides¹ de zone occupée et de zone non occupée seront tenus prêts à notre disposition en vue de leur évacuation.

Le président Laval² a proposé que, lors de la déportation des familles juives de la zone occupée, les enfants âgés de moins de seize ans soit emmenés eux aussi. La question des enfants juifs restant en zone occupée ne les intéresse pas.

Chapitre 4 – Régime de Vichy, Collaboration et Résistance en France (1940-1944)

Je vous demande de prendre une décision d'urgence par télégramme, afin de savoir si, à partir du quinzième convoi de Juifs, les enfants au-dessous de seize ans pourront également être déportés [...].

Signé : Dannecker, SS.

■ Cité par Serge Klarsfeld, *Vichy-Auschwitz*,

*Le rôle de Vichy dans la solution finale
de la question juive en France*, Fayard, 1983.

1. Sans patrie.
2. Chef du gouvernement du maréchal Pétain.

Doc 6 p. 81

Le rôle de la Milice

Dans l'attente de parachutages massifs d'armes, des résistants sont regroupés sur le plateau des Glières en Haute-Savoie. Le plateau est investi par la Milice et les Allemands en mars 1944.

On tombe sur une patrouille allemande qui se met en batterie sur nous. Aussitôt, j'ai crié : « Französische Miliz ! » Ils ont compris. Je me suis expliqué avec leur sous-officier qui s'est mis à ma disposition pour attaquer en ligne de bataille ; je l'ai guidé et, sur mes renseignements, nous avons fouillé la campagne. Après avoir patrouillé, je lui ai dit que le type était sans doute caché dans les bois ; il m'a remercié et nous sommes partis chacun de notre côté. On est très estimé des Allemands et, quand ils nous voient, ils viennent tous nous serrer la main.

■ Lettre d'un milicien,
interceptée par la Résistance, publiée dans
Glières, première bataille de la Résistance, 1946.

Doc 1 p. 82

L'appel du 18 juin 1940 : la naissance de la France libre

Certes, nous avons été, nous sommes, submergés par la force mécanique, terrestre et aérienne, de l'ennemi. [...] Mais le dernier mot est-il dit ? L'espérance doit-elle disparaître ? La défaite est-elle définitive ? Non ! Croyez-moi, moi qui vous parle en connaissance de cause et vous dis que rien n'est perdu pour la France. [...]

Elle a un vaste Empire derrière elle. Elle peut faire bloc avec l'Empire britannique qui tient la mer et continue la lutte. Elle peut, comme l'Angleterre, utiliser sans limites l'immense industrie des États-Unis. Cette guerre n'est pas limitée au territoire malheureux de notre pays. [...]. Cette guerre est une guerre mondiale. [...]

Moi, Général de Gaulle, actuellement à Londres, j'invite les officiers et les soldats français, [...] j'invite les ingénieurs et les ouvriers spécialistes des industries d'armement, à se mettre en rapport avec moi. Quoi qu'il arrive, la flamme de la résistance française ne doit pas s'éteindre et ne s'éteindra pas.

- Général de Gaulle, discours radiodiffusé à la BBC, 18 juin 1940.

Doc 5 p. 83

Les objectifs politiques de la France libre

Le terme de la guerre est, pour nous, à la fois la restauration de la complète intégrité du territoire, de l'Empire, du patrimoine français et celle de la souveraineté complète de la nation sur elle-même. [...].

En même temps que les Français seront libérés de l'oppression ennemie, toutes leurs libertés intérieures devront leur être rendues. Une fois l'ennemi chassé du territoire, tous les hommes et toutes les femmes de chez nous éliront l'Assemblée nationale qui décidera souverainement des destinées du pays. [...]

Et nous voulons en même temps que [...] l'idéal séculaire français de liberté, d'égalité, de fraternité soit désormais mis en pratique chez nous, de telle sorte que chacun soit libre de sa pensée, de ses croyances, de ses actions, que chacun ait, au départ de son activité sociale, des chances égales à celles de tous les autres, que chacun soit respecté par tous et aidé s'il en a besoin.

- Charles de Gaulle, déclaration publiée dans les journaux clandestins en France occupée, 23 juin 1942.

Doc 1 p. 84

Les premiers pas dans la Résistance

a. Les motivations

Je ne suis pas entrée en Résistance, j'étais résistante. Je suis née en 1912, donc ma jeunesse et mon adolescence se sont passées entre deux guerres et les deux sujets essentiels étaient : « plus jamais la guerre » et l'antiracisme parce qu'on voyait monter le racisme et que, pour nous, étudiants, c'était épouvantable. J'étais donc déjà formée à l'idée [de résister].

Le pays occupé, Pétain qui supprime le droit de vote et les Assemblées élues, les menaces et les actions antisémites, tout ça m'a conditionnée au mois de novembre [1940] [...] à informer les gens. Mon entrée en Résistance, c'est le souci d'informer les gens. [...] C'est comme ça qu'on a créé Libération Sud [...].

- Interview de Lucie Aubrac par Jorge Amat tirée de *L'Histoire au présent, la résistance*, 2002.

Chapitre 4 – Régime de Vichy, Collaboration et Résistance en France (1940-1944)

b. Les premières actions

En décembre 1940, j'ai rencontré incidemment à Lyon Lucie Aubrac dans la rue. Lucie Aubrac se chargeait notamment d'achat de stencil¹, encre pour Roneo², achat de papier [...].

D'autre part, avec son mari et une équipe de techniciens, elle était chargée de réunir les pièces pour monter des postes émetteurs clandestins.

- André Ternet, *Rapport dactylographié sur Lucie Aubrac*,
janvier 1946.

1. Feuille qui permet la reproduction de documents sur une Roneo.
2. Duplicateur de documents.

Biographie

Lucie Aubrac (1912-2007)

- Avant la guerre :

Naît à Paris en 1912. Études d'histoire pour devenir professeure.

Mariage avec Raymond Samuel, ingénieur, qui devient Raymond Aubrac dans la Résistance.

- 1940-1943 :

Entre en résistance à Clermont-Ferrand. Membre active du mouvement Libération-Sud à Lyon, dont elle a participé à la création.

- Octobre 1943 :

Organise l'évasion de son mari arrêté avec Jean Moulin.

- 1944 :

Rejoint Londres où elle travaille pour la BBC.

Doc 3 p. 85

La Résistance intérieure selon Lucie Aubrac

Nos mouvements¹, nés à l'automne 1940, en deux ans, se sont développés à côté les uns des autres à peu près de la même manière. Organisation des régions, des services : faux papiers, service social, presse clandestine, propagande, renseignement, armée secrète et action ouvrière.

Pendant l'été 1942-1943, chaque direction de mouvement contactée par Max², le représentant du général de Gaulle, avait envisagé et plus ou moins réalisé la fusion dans un organisme unique : les Mouvements Unis de résistance (MUR). [...]

Une fois réalisés les MUR³, il s'appliqua à les convaincre de créer un organisme national qui unirait les mouvements de résistance de toute la France et les partis politiques opposés à Vichy et à Hitler. Ce ne fut pas facile. Il proposa que le Conseil national de la Résistance assure la direction politique de la résistance.

■ Lucie Aubrac, *Ils partiront dans l'ivresse*, Seuil, 1984.

Chapitre 4 – Régime de Vichy, Collaboration et Résistance en France (1940-1944)

1. Libération-Sud, Combats et Franc-Tireur.
2. Pseudonyme de Jean Moulin.
3. Institution qui unit les différents mouvements de résistance de la zone Sud à partir de 1943.

Leçon

Régime de Vichy, Collaboration et Résistance en France (1940-1944)

➤ Quelles ont été les conséquences de la défaite de 1940
en France ?

A Vichy : un régime antirépublicain et collaborateur

1. Le Régime de Vichy, négation de la République

- En juin 1940, la France est rapidement vaincue par l'Allemagne. Le maréchal Pétain est appelé au pouvoir ; il signe l'**armistice** le 22 juin.
- Occupée au Nord, amputée de l'Alsace-Moselle, la France est dirigée depuis la zone dite « libre » par le gouvernement Pétain installé à Vichy.

Chapitre 4 – Régime de Vichy, Collaboration et Résistance en France (1940-1944)

- Le 10 juillet, le Parlement vote les pleins pouvoirs à Pétain. C'est la fin de la III^e République et la naissance d'un nouveau régime : « l'État français ». Pétain prend la tête d'une dictature. Sa personne est célébrée par la propagande qui met aussi en avant une idéologie officielle, la « **Révolution nationale** » résumée par la devise « Travail, famille, patrie ».
- Les libertés sont limitées, les partis et syndicats sont interdits, les médias censurés. Le régime de Vichy est antisémite. En octobre 1940, le statut des Juifs organise leur exclusion de la société française.

2. Une soumission à l'Allemagne nazie

- Pétain choisit la **collaboration** policière, militaire et économique avec l'Allemagne. La police de Vichy rafle les Juifs dès 1941. Le **Service du travail obligatoire (STO)** est mis en place en 1943.
- Vichy met ainsi la France au service des nazis et devient le complice du génocide des Juifs.

B Les combats de la Résistance

1. Les résistances intérieures

- La **Résistance** est d'abord le fait d'individus très différents qui tous refusent la soumission à l'Allemagne. Peu nombreux et isolés, ces premiers résistants sont rapidement emprisonnés, déportés ou exécutés. Ceux qui en réchappent entrent dans la clandestinité.
- Progressivement, des groupes se structurent dans la clandestinité, comme Combat ou Libération-Sud. Leurs actions sont diverses : tracts, sabotages, attentats contre l'occupant, aide à des évadés, création de journaux clandestins...
- À partir de 1943, les effectifs augmentent avec l'arrivée de jeunes qui veulent échapper au STO.

2. Les combats politiques de la France libre

- Dans son appel du 18 juin 1940 prononcé à Londres, de Gaulle appelle à la poursuite des combats. Pour lui, la défaite n'est pas définitive car la guerre est mondiale. Il est reconnu comme chef de la **France libre** par les Britanniques.

Chapitre 4 – Régime de Vichy, Collaboration et Résistance en France (1940-1944)

- Il met alors sur pied une armée de quelques milliers d'hommes, les **Forces françaises libres (FFL)**. Il peut s'appuyer sur le ralliement d'une partie de l'Empire colonial français. Les FFL sont majoritairement composées de soldats coloniaux ou étrangers. Elles participent à des opérations en Afrique du Nord et au Moyen-Orient et montrent ainsi qu'il existe bien une France combattante dans la guerre mondiale.

3. L'unification des résistances autour du général de Gaulle

- De Gaulle charge Jean Moulin d'unifier les mouvements de résistance. Il crée en 1943 le **Conseil National de la Résistance (CNR)** afin de préparer la libération du pays et la refondation de la République (→ chap. 9 p. 154).
- De Gaulle devient le chef du Gouvernement Provisoire de la République Française (GPRF → chap. 9 p. 158) en juin 1944.

Vocabulaire

- Armistice

Accord conclu par des pays en guerre pour suspendre les combats.

- Collaboration

Politique de coopération volontaire en matière politique, économique et policière avec l'Allemagne nazie.

- Conseil national de la Résistance (CNR)

Institution qui unit les différents mouvements de résistance à partir de 1943.

- Forces françaises libres (FFL)

→ p. 82.

- France libre

Ensemble des organisations de résistance extérieure sous l'autorité du général de Gaulle.

Chapitre 4 – Régime de Vichy, Collaboration et Résistance en France (1940-1944)

- Résistance

Action menée en France et dans le monde pour lutter contre l'occupation allemande de la France et le régime de Vichy.

- Révolution nationale

Idéologie du régime de Vichy fondée sur la devise « Travail, famille, patrie » et qui rompt avec les principes républicains de liberté, d'égalité et de fraternité.

- Service du travail obligatoire (STO)

Mobilisation des hommes français entre 20 et 23 ans pour travailler dans les entreprises allemandes.

Doc 1 p. 90

Le maréchal Pétain demande l'armistice

Français !

À l'appel de M. le président de la République, j'assume à partir d'aujourd'hui la direction du gouvernement de la France. Sûr de l'affection de notre admirable armée [...] contre un ennemi supérieur en nombre et en armes, sûr que par sa magnifique résistance elle a rempli son devoir vis-à-vis de nos alliés, sûr de l'appui des anciens combattants que j'ai eu la fierté de commander, sûr de la confiance du peuple tout entier, je fais à la France le don de ma personne pour atténuer son malheur.

En ces heures douloureuses, je pense aux malheureux réfugiés, qui, dans un dénuement extrême, sillonnent nos routes. [...] C'est le cœur serré que je vous dis aujourd'hui qu'il faut cesser le combat. Je me suis adressé cette nuit à l'adversaire pour lui demander s'il est prêt à rechercher avec nous, entre soldats, après la lutte et dans l'honneur, les moyens de mettre un terme aux hostilités.

Chapitre 4 – Régime de Vichy, Collaboration et Résistance en France (1940-1944)

Que tous les Français se groupent autour du gouvernement que je préside pendant ces dures épreuves et fassent taire leur angoisse pour n'écouter que leur foi dans le destin de la patrie.

- Allocution du maréchal Pétain prononcée
à la radio française, 17 juin 1940.